

MAIRIE DE SOLIGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

N°2026ARR083

Le Maire de la Commune de SOLIGNAC

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L113-1 et R113-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,

Vu l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifié,

Considérant qu'en raison de travaux sur la commune de Solignac, il y a lieu de prendre un arrêté pour réglementer la circulation,

ARRETE,

Article 1 : En raison de travaux de branchement unitaire « 69 Avenue Saint Eloi » à Solignac, effectués par l'entreprise SOTEC pour le compte de Limoges Métropole, représenté par Monsieur LASENNE, la circulation sera interdite aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf pour les secours et les riverains, à partir du 20 juillet et pour une durée prévisionnelle de 2 semaines.

Article 2 : L'entreprise SOTEC mettra en place une déviation par l'Avenue du 11 Novembre 1918 et la RD704.

Article 3 : L'accès aux commerces de proximité sera maintenu, ainsi que le passage pour les piétons.

Article 4 : L'entreprise SOTEC sera chargée de mettre en place les dispositifs de circulation et d'assurer la sécurité des piétons et des véhicules de jour comme de nuit.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 : L'entreprise SOTEC est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- L'entreprise SOTEC
- Chef de Brigade de Gendarmerie de Solignac
- SAMU
- SDIS
- Direction de la propreté de Limoges Métropole Communauté Urbaine
- La Carrière de Condat

SOLIGNAC, le 1er juillet 2026

Par délégation du Maire,


David CHANTEREAU

